

CONDITIONS LÉGALES 2019-20

RELÈVE ET RÉGIONAL 2-3

1) Facture annuelle

Votre facture annuelle est payable en dix mensualités (septembre 2019 à juin 2020).

Elle comprend :

- 39 semaines d'entraînement en saison gymnique (septembre 2019 à la mi-juin 2020)
- Programme de préparation physique
- L'affiliation
- Les autres frais indiqués pour votre catégorie sur l'annexe.

Les mensualités sont payables par carte de crédit Visa/Mastercard, chèque électronique ou comptant.

Vous devrez procéder à l'inscription de votre enfant et provoquer vos mensualités via votre compte Amilia d'ici le **20 septembre 2019**. Si vous désirez payer vos mensualités en argent comptant, vous devrez passer au bureau pour compléter votre inscription et effectuer le premier versement.

Paiement en ligne : Il est de votre responsabilité de nous aviser des changements bancaires (carte de crédit ou manques de fonds).

Paiements comptant : Les mensualités devront être payées au plus tard le 20e jour de chaque mois.

** Dans le cas de non-respect de ces conditions, la gymnaste sera suspendue jusqu'à la réception du paiement.

Nous payons une compagnie pour gérer les comptes-clients. Si vous avez des paiements non faits ou des arriérages, vous recevrez un courriel de leur part. Ne soyez pas offusqué de ces messages, ils ne sont pas personnels. Les messages peuvent mentionner qu'il y a une possibilité pour votre enfant de se voir refuser l'accès à ses cours. Cette mention est valide et elle sera appliquée si le paiement n'est pas acquitté dans un délai raisonnable. Si vous souhaitez prendre une entente de paiement, vous devez communiquer avec Eve Deshaies, edeshaies@gymnacentre.ca. En aucun cas votre fille sera retirée de ses cours si vous vous assurez de mettre votre compte à jour.

2) Session d'été

- Nous offrons une session d'été de 8 semaines d'entraînement.
- Les cours auront lieu 2 soirs par semaine à partir de 17h30
- La session d'été est non-obligatoire, mais fortement suggérée.

La session d'été est payable en 2 versements. Elle débutera dans la semaine du 22 juin et se terminera le 14 août 2020. En temps opportun, nous vous ferons parvenir un courriel vous expliquant la procédure et vous indiquant une date limite pour inscrire votre enfant.

*Les gymnastes qui présentent les qualités requises et qui se seront démarquées pendant l'année pourront être invitées à participer au camp d'entraînement d'été du secteur compétitif.

3) Arrêt définitif ou temporaire de l'entraînement

Avec raison médicale : Sur présentation d'un billet médical, nous émettrons un crédit dans votre compte après 2 semaines d'arrêt. Ce crédit sera émis dans la mesure où votre fille est en arrêt complet d'entraînement (aucun entraînement partiel). Pour obtenir le crédit vous devez écrire un courriel à l'adresse edshaies@gymnacentre.ca en spécifiant la **date d'arrêt et de retour à l'entraînement**.

Sans raison médicale : Un crédit vous sera émis en fonction des semaines restantes. Pour calculer les semaines, nous utilisons le lundi. Donc, le calcul débute le lundi de l'arrêt ou le lundi suivant. Pour les arrêts en saison estivale, nous émettrons un crédit des semaines non utilisées d'entraînements et de camp de jour.

Sur décision du Club Gymnacentre : Le Club Gymnacentre se garde le droit d'exiger l'arrêt définitif ou temporaire d'une gymnaste. Les raisons peuvent être en lien avec : le non-respect des règlements reliés aux documents d'éthique de la gymnaste et d'éthique des parents ou des résultats aux évaluations.

4) Frais supplémentaires non inclus dans le montant de la facture annuelle

Les frais inhérents aux compétitions, aux maillots (compétitions et spectacle), au survêtement, à la chorégraphie et tout autre frais sont en surplus et les paiements devront respecter les modalités demandées. En ce qui attrait aux compétitions, aux autres événements, aux maillots et au survêtement, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant directement dans votre compte en ligne et y effectuer le paiement. Pour ceux qui payent comptant, vous devez venir au bureau pour inscrire votre enfant et faire le paiement.

Frais obligatoires

4.1) Maillot et survêtement (prix à titre indicatifs basés sur la saison 2018-2019)

- Maillot sans manche pour les groupes Défi et Régional 90.00 \$
- Maillot spectacle Entre 60.00 \$ et 70.00 \$

Nous ne remettons aucun maillot ou survêtement non-payé. Vous devez vous assurer de les avoir payés avant les compétitions et autres évènements.

4.2) Carte de membre du Centre Pierre-Charbonneau

Vous devez faire faire la carte de membre annuelle de votre fille avant le début des entraînements à la réception du Centre Pierre-Charbonneau au coût de 12 \$. Cette carte est valide pour 12 mois (du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020) et vous donne aussi accès au stationnement gratuit.

5) Programme de préparation physique (conçu par une spécialiste)

Le programme de préparation physique est inclus dans l'horaire d'entraînement et un suivi sera effectué par une spécialiste en préparation physique.

6) Coût d'inscription aux compétitions

Lorsque vous acceptez les conditions légales, vous nous donnez l'autorisation d'inscrire votre fille aux compétitions et évaluations 2019-2020 sélectionnées par le Club Gymnacentre. Pour toutes les gymnastes, il y a un minimum de 4 compétitions ou évaluations obligatoires par année. (La décision relative à la participation aux compétitions est prise par l'entraîneur de votre enfant avec l'aide de l'entraîneur chef, Isabelle Pinel).

À chaque compétition ou évaluation, nous vous ferons parvenir un courriel avec les informations nécessaires. Les courriels sont envoyés par groupe. La première étape consiste donc à vous renseigner auprès de votre entraîneur afin de savoir si votre enfant participera à cette compétition. Ensuite, vous devrez inscrire votre enfant à cette activité soit par Internet (pour les paiements par carte de crédit ou chèque électronique), soit en passant au bureau (pour les paiements effectués en argent comptant). Les frais devront être acquittés avant que nous procédions à l'inscription officielle de votre enfant.

Assurez-vous de respecter la date limite d'inscription indiquée dans le courriel, car nous avons une date limite d'inscription fixée par la Fédération de gymnastique du Québec.

** Les frais et les horaires des compétitions et des évaluations sont établis par la Fédération de Gymnastique du Québec.

*** L'entraîneur chef peut annuler la participation à une compétition pour les gymnastes qui s'absentent sans raison majeure avant une compétition et cela sans remboursement.

*** Les frais de compétition et d'évaluation sont remboursables sur présentation d'un papier médical au minimum 72 heures avant la tenue de l'évènement. Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.

7) Cours Privé

Le Club Gymnacentre offre le service de cours privés. Si votre fille souhaite un ou plusieurs cours privés, vous devez contacter Isabelle Pinel à ipinel@gymnacentre.ca pour approbation (document : politiques de cours privé sur notre site Internet, gymnacentre.ca). Elle s'assurera aussi de ses besoins. Les frais afférents devront être payés d'avance au bureau administratif. Ce service n'est pas accessible aux gymnastes ayant un compte en souffrance.

Tarif horaire

- Cours privé 50 \$
- Cours semi-privé 80 \$ (coût divisible par le nombre de gymnastes)

Avis : Les gymnastes du Club Gymnacentre ne peuvent prendre de cours privé à l'extérieur du club. Si cette règle n'est pas respectée votre fille devra quitter le Club.

8) Liste des jours fériés, congés, spectacles et autres

Fête du travail	1-2 septembre 2019
Formation entraîneur	13 septembre 2019
Action de Grâces	13-14 octobre 2019
Congé de Noël	Du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020
Pâques	12-13 avril 2020
St-Jean-Baptiste	24 juin 2020
Fête du Canada	1 juillet 2020
Spectacles	12-13 juin 2020
Date session été	22 juin au 14 août 2020

9) Entraînement annulé

Si un entraînement est annulé en raison d'un événement ou pour des raisons hors de notre contrôle telles que : tempête, fermeture du centre, hôte d'une compétition, représentation gymnique, etc., il ne sera pas repris. De plus, lorsque les gymnastes participent à une compétition, l'entraîneur peut annuler le cours avant ou après la compétition sans reprise. Si une gymnaste d'un groupe ne participe pas à cette compétition, il n'y a ni reprise, ni remboursement.

10) Horaire

L'horaire que vous recevez aujourd'hui est fixe pour toute l'année gymnique 2019-2020. Cependant, des changements pourraient survenir suite à des modifications inévitables de l'horaire scolaire des entraîneurs.

Nous vous avisons immédiatement qu'il ne peut y avoir d'entente particulière en regard de l'horaire de votre fille. Les groupes formés en début d'année nous confirment le nombre d'entraîneurs nécessaires et le nombre d'heures qu'elles sont rémunérées. Si pour différentes raisons (études, autres cours, concentration scolaire, travail) l'horaire ne correspond pas à vos besoins, nous ne pouvons pas vous facturer un montant moindre, même si votre fille ne participe pas à tous les entraînements prévus.